

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 10 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 10 août 2026 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Mesdames Mireille Langlois, Lynda Desbois

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-08-170

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de 13 juillet
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de juillet 2026
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de juillet 2026
7. Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 juillet 2026
8. Correspondance
9. Dons
10. Paiements de factures
11. Affectation surplus aqueduc – secteur Gascons
12. Affectation surplus aqueduc et égout – secteur Port-Daniel
13. Budget révisé 2026- Office d'Habitation Rocher-Percé
14. Soumission par Entretien ND Paysagiste – travaux au belvédère
15. Soumission par Entretien ND Paysagiste – fourniture de terre végétale et hydro-ensemencement
16. Soumission par Entretien ND Paysagiste – fabrication d'une clôture
17. Demande d'acquisition d'un terrain appartenant à la municipalité
18. Avis de motion – règlement numéro 2026-08
19. Demande de location – salle 2 du centre multifonctionnel
20. Autorisation de procéder à une demande de prix
21. Adoption du règlement numéro 2026-03
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions
24. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-171

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-172 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que pour la période de juillet 2026: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #920020 à #920234 au montant de 102 546.48\$, #917492 à #917529 au montant de 35 444.02\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902825 à #902865 au montant de 116 939.06\$ et les dépôts directs #2998 à #3056 au montant de 3 857 950.89\$, le tout pour un grand total de 4 112 880.45\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-08-173 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de juillet 2026 au montant de 90 820.72\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-08-174 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de juillet 2026 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Ministère des Transports et de la Mobilité Durable :
 - Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – volet : projets particuliers d'amélioration : aide financière accordée
- Comité organisateur du congrès des alcooliques anonymes 2026 : lettre de remerciement
- Les plaisanciers de Port-Daniel-Gascons : demande d'ajout de quais flottants ou d'une marina pour les plaisanciers

9. DONS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Le panier des Petits Miracles : 100\$

Adopté à l’unanimité des conseillers

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Tetra Tech QI Inc. :
 - Facture reliée aux honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet d’alimentation et distribution d’eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 116 204.92\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement 2025-01
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre de l’étude de capacité résiduelle pour la station d’épuration du secteur Port-Daniel au montant de 13 011\$, avant taxes
- Action Progex Inc. : facture reliée au décompte progressif numéro 13 dans le cadre du projet d’alimentation et distribution d’eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 2 402 249.10\$ avant taxes.
- Eurovia Québec Construction Inc. : facture reliée au décompte progressif no #2 concernant les travaux de voirie pour diverses routes au montant de 13 356\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement numéro 2025-03.
- Éditions Nordiques Publications Gaspésiennes : facture reliée à la publication d’un avis public concernant l’assemblée publique de consultation du 10 août au montant de 480\$, avant taxes

Adopté à l’unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu’il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

11. AFFECTATION SURPLUS AQUEDUC – SECTEUR GASCONS

CONSIDÉRANT QUE les revenus d’opérations d’aqueduc du secteur Gascons pour l’année 2025 s’élèvent à 32 072 \$ et que les dépenses réelles attribuables aux usagers d’aqueduc s’élèvent à 16 676 \$ donnant ainsi un montant excédentaire de 15 396 \$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de financement pour la recherche en eau du secteur Gascons, pour l’année 2025 s’élèvent 18 483 \$ et que les dépenses réelles attribuables au secteur s’élèvent à 12 886 \$ donnant ainsi un montant excédentaire de 5 597 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le conseil municipal approprie le montant excédentaire de 15 396 \$ dans le surplus affecté au réseau d’aqueduc du secteur Gascons, montant qui sera prélevé dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

QUE le conseil municipal approprie le montant excédentaire de 5 597 \$ dans le surplus affecté au réseau d’aqueduc du secteur Gascons, montant qui sera

prélevé dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2026-08-178 12. AFFECTATION SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT – SECTEUR PORT-DANIEL

CONSIDÉRANT QUE les revenus d'opérations d'égout du secteur de Port-Daniel pour l'année 2025 s'élèvent à 129 541 \$ et que les dépenses reliées attribuables aux usagers d'égout s'élèvent à 126 081\$ donnant ainsi un montant excédentaire aux usagers d'égout de 3 460 \$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus d'opérations d'aqueduc du secteur de Port-Daniel pour l'année 2025 s'élèvent à 47 070 \$ et que les dépenses reliées attribuables aux usagers d'aqueduc s'élèvent à 86 180 \$ donnant ainsi un montant déficitaire aux usagers d'aqueduc de 39 110 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE le conseil municipal approprie le montant excédentaire de 3 460 \$ dans le surplus accumulé affecté au réseau d'égout, secteur Port-Daniel, montant qui sera prélevé dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

QUE le conseil municipal approprie le montant déficitaire de 39 110 \$ dans le surplus accumulé affecté au réseau d'aqueduc, secteur Port-Daniel, montant qui sera ajouté dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2026-08-179 13. BUDGET RÉVISÉ 2026 – OFFICE D'HABITATION ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que le conseil municipal accepte le budget révisé 2026 présenté par l'Office d'Habitation Rocher-Percé. La contribution de la municipalité passe de 18 865\$ à 19 241\$ (différence de 376\$).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-180 14. SOUMISSION PAR ENTRETIEN ND PAYSAGISTE – TRAVAUX AU BELVÉDÈRE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Entretien ND Paysagiste pour le projet d'entretien, de réparation et de remise en état du belvédère de Port-Daniel au montant de 13 000\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-181 15. SOUMISSION PAR ENTRETIEN ND PAYSAGISTE – FOURNITURE DE

TERRE VÉGÉTALE ET HYDRO-ENSEMENCEMENT

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Entretien ND Paysagiste pour le projet de fourniture de terre végétale et hydro-ensemencement au parc Marguerite-Rose au montant de 12 750\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-182 16. SOUMISSION PAR ENTRETIEN ND PAYSAGISTE – FABRICATION D'UNE CLÔTURE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Entretien ND paysagiste pour le projet de fabrication d'une clôture (entre la salle de bain et la clôture existante) au montant de 3 450\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-183 17. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ – ROUTE DE LA RIVIÈRE –

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons est propriétaire d'une parcelle de terrain située sur la route de la Rivière, identifiée au rôle d'évaluation foncière comme étant le lot 6 034 910-P, d'une superficie approximative de 342,6 mètres carrés;

ATTENDU QUE monsieur Jason Olsen-Cormier a transmis à la Municipalité, le 22 juillet 2026, une demande visant l'acquisition de cette parcelle de terrain afin de la joindre à sa propriété adjacente;

ATTENDU QUE cette parcelle est actuellement inscrite au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité pour une valeur de 600 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal a, lors de transactions antérieures de même nature portant sur des terrains municipaux, privilégié comme référence le prix établi au rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de disposer de cette parcelle au bénéfice du propriétaire de l'immeuble adjacent;

ATTENDU QUE conformément à l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, l'aliénation d'un bien municipal doit, sauf disposition contraire, être réalisée à titre onéreux;

ATTENDU QUE, par souci de prudence et de transparence, le maire a déclaré l'existence d'un lien familial avec l'acquéreur, s'est retiré des délibérations relatives à ce dossier et n'a participé ni aux discussions ni au vote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le conseil municipal autorise la vente à monsieur Jason Olsen-Cormier de la parcelle de terrain appartenant à la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, identifiée au rôle d'évaluation comme étant le lot 6 034 910-P, d'une superficie approximative de 342,6 m², sous réserve de la description cadastrale ou technique définitive préparée par un arpenteur-géomètre;

QUE le prix de vente soit fixé à 600 \$, correspondant à la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière en vigueur, auquel s'ajouteront les taxes applicables, le cas échéant;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient entièrement à la charge de l'acquéreur, notamment les frais d'arpentage, de préparation d'une description technique, d'opération cadastrale ou de subdivision, s'il y a lieu, les honoraires du notaire, les frais de publication au Registre foncier ainsi que tous autres frais nécessaires à la réalisation de la transaction;

QUE la vente soit effectuée sous réserve des vérifications de titres, des servitudes existantes ou à conserver en faveur de la Municipalité, le cas échéant, et de toute autre exigence légale ou cadastrale applicable;

QUE la présente vente ne constitue aucune garantie ni confirmation par la Municipalité du caractère constructible de la propriété de l'acquéreur, laquelle demeure assujettie à la réglementation municipale d'urbanisme ainsi qu'à l'obtention de tous les permis et autorisations requis;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à transmettre les documents nécessaires au notaire qui sera responsable du dossier.

QUE le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-184 18. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-08

Monsieur Marc-Aurèle Blais donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2026-08 intitulé « règlement sur la circulation des véhicules hors route et VTT sur une portion de certaines routes de la municipalité »

2026-08-185 19. DEMANDE DE LOCATION – SALLE 2 – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la salle du complexe municipal est considéré comme non-adéquate pour des cours de yoga

CONSIDÉRANT QUE la palestre du centre sportif est jugé trop bruyant pour la pratique d'un tel cours,

CONSIDÉRANT QUE la responsable du cours a visité la salle 2 du centre Multifonctionnel et considère cette salle comme l'idéale pour pratiquer son cours

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu

QUE le conseil municipal accepte exceptionnellement la location de la salle 2 du Centre Multifonctionnel pour des cours de relaxation de type Yoga et Pilates seulement, au tarif de location de salle pour l'offre de cours à la population.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-186 20. AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CPE P'TITS COQUILLAGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons réalise un projet de réaménagement et d'agrandissement du bâtiment abritant le CPE Les P'tits Coquillages, situé au 423, route Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés comprennent notamment des travaux d'excavation et de remblayage, l'agrandissement de la fondation en béton ainsi que la réalisation de dalles de béton;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de retenir les services d'une firme spécialisée en géotechnique et en contrôle qualitatif des matériaux afin de s'assurer de la conformité des matériaux mis en place aux exigences des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense estimée est inférieure au seuil de 25 000 \$ à partir duquel une procédure formelle sur invitation écrite est normalement requise par la Loi sur les contrats des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2026-07 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT QUE deux laboratoires spécialisés ont été identifiés comme étant aptes et disponibles pour réaliser le mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à une demande de prix écrite auprès d'au moins deux laboratoires qualifiés pour la réalisation du mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du CPE Les P'tits Coquillages;

QUE la demande de prix soit effectuée à partir du mandat et du bordereau préparés par ARPO Groupe-conseil, sous le numéro de projet 24046, ainsi que des plans, devis et échéanciers pertinents au projet;

QUE les prix soient demandés sur une base unitaire, selon les quantités estimatives indiquées au bordereau, et que les soumissions soient comparées selon leur prix total avant taxes;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à déterminer la date et l'heure limites de réception des offres, leur période de validité et les autres modalités administratives de la demande de prix;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à transmettre toute précision ou modification nécessaire aux documents, pourvu que les mêmes renseignements soient communiqués simultanément aux deux laboratoires invités;

QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et qu'elle n'assume aucuns frais engagés par les laboratoires pour la préparation de leur offre;

QUE la présente résolution constitue uniquement une autorisation de solliciter des prix et ne constitue pas l'octroi du contrat ni l'autorisation d'engager la dépense correspondante.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-08-187 21. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-03 – RÈGLEMENT RÉGISSANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-03 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 2026-03 a été présenté et adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 août 2026 à 18h30.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais requis, qu'ils l'ont lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu

QUE le règlement numéro 2026-03 intitulé « règlement régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux soit adopté lors de la présente séance.

Une dispense de lecture est demandée, les membres du conseil déclarant avoir reçu copie du règlement conformément à la loi et renoncer à sa lecture.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle s'est ajoutée à la présente séance.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2026-08-188 24. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 39.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier